



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
REUNION DU MARDI 19 DÉCEMBRE 2023
◆ ◆ ◆
LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

L'An deux mille vingt-trois, le 19 décembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 12 décembre 2023, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h05, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS : M BOREGGIO Sylvain, Mme MARTIN Rosine, M DAUCHEZ Philippe, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre jusqu'à 19h45 (dossier 7), Mme REVEL Ketty, M ROYOUS Claude, M VEYRI Timour, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M JUPILLE Pascal, M COMONT Alain, M FINIX Richard, Mme MORVAN Valérie, M BIET Francis, M CHAUVIN Michel, M ROUGER Guillaume, M CONFAIS Max, Mme CANEL Françoise, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M JARRY Jacky, M MOMPER Jean-Luc, M CARIOT Geoffrey, Mme TREMEL Emmanuelle, Mme PHILIPPE Martine, M CHOKOMERT Patrice, M HAMEL Raynald jusqu'à 18h58 (dossier 6), M DESSAINT Didier, Mme HANNE Nadine, M ROUSSEL Cédric, M HUBERT Xavier, M SAULNIER Robin, M MARTIN Jean-Marie, M BERNARD Franck à partir de 19h30 (dossier 6), M NORBLIN Raphael, M ALORY Christophe, M SENKEWITCH Georges, M HEROUARD Jean-Paul, Mme LEROUX Stéphanie à partir de 18h26 (dossier 6), M CONFAIS Stephane, M TANGUY Martial, M DULONDEL Michel, M MORILLON Marc, Mme BANDELIER Lysiane, M ALLAIN Philippe, Mme BONNARD Carine, Mme GUESNET Séverine, Mme SAVEL Frédérique, M VOLTOLINI Damien, Mme NEANT Jocelyne, M PATTYN Patrick, Mme BARILLER France, M ASMONTI Gérard, M LESELLIER Guy, M PERRIN Marc, M GILLES Hervé, M MAILLARD Jean-Marie, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M ALBENQUE Roger, M SCHALLER Didier, M BOSSUYT Fabrice, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme SALVAT Laure, M LEVERT Cedric, Mme RAMETTE Brigitte, M VERMEULIN Olivier, M MATHURIN Christian, Mme SUPPLICIAU Bruno, Mme NUGUES-VILLETTE Chantal, M WATEL Patrik, M HAVEL Willy, M GAUTIER Francis, M GRIPPON Noel, Mme LE GOFF Hélène, M CHAPLAIS Robert, M CLOMENIL Joël, M ADIGUZEL Erkan, M ZAYANI Abdé à partir de 18h23 (dossier 6), M CORNE Laurent, Mme RIVIERE Eveline, M MIELOT Roger, Mme LEON Patricia, M BRULARD Thierry, Mme CASTELNAU Caroline, Mme COLLIN Isabelle à partir de 19h50 (dossier 9), Mme MARAGLIANO Francine, Mme AUGER Stéphanie, Mme BEAUVILLARD Karène, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M SIMON Stéphane

Monsieur LAUDOUAR Franck suppléant de Madame BERTIN Sophie, Madame DROUARD Evelyne suppléante de Madame BOCAGE Sophie, Monsieur THIBAUT Franck suppléant de Madame LEMARIÉ Anne-Marie

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Madame Isabelle JAUPITRE a donné pouvoir à Monsieur Gérard ASMONTI, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Monsieur Erkan ADIGUZEL, Madame Colette BLANCHARD a donné pouvoir à Monsieur Michel CHAUVIN, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Monsieur Jean-Pierre PICHOS a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Madame Christine LEMONNE a donné pouvoir à Madame Ketty REVEL, Monsieur Thierry LEFRANÇOIS a donné pouvoir à Monsieur Olivier RIGAL-ROY, Monsieur Philippe GUILLEN a donné pouvoir à Madame Nathalie LAGOUGE, Monsieur Christophe CARRETTE a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CUFFAUX-CLAMAMUS, Monsieur Emmanuel ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX, Monsieur Jean-Michel CAILLEUX a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Monsieur Alain NOGARÈDE a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Jean-Pierre PAVON a donné pouvoir à Mme Françoise LUVINI à partir de 19h45, Mme Isabelle COLLIN a donné pouvoir à Monsieur Guillaume ROUGER jusqu'à 19h50, Monsieur Raynald HAMEL a donné pouvoir à Mme Emmanuelle TREMEL à partir de 18h58

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Madame DURANTON Nicole, Monsieur ERRAMMACH Youssef, Madame DOSSOU YOVO Marie-Louise, Monsieur MARQUAIS Raynald, Monsieur DE LANGHE Christian

ORDRE DU JOUR

CONSEIL

1 - Syndicat d'Adduction d'Eau de La Paquetterie - Désignation d'un nouveau représentant d'Evreux Portes de Normandie

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

2 - Plan de dynamisation commerciale - Aide aux Commerces des Territoires "ACTe" - Règlement Intérieur

3 - Plan de Dynamisation commerciale - Soutien au commerce de Proximité - Aides à 3 porteurs de projets

4 - Parc d'activités du Long Buisson - Communes de Guichainville et Le-Vieil-Evreux - Mise à disposition par bail à construction d'un terrain à l'Association de Formation Professionnelle de l'Industrie Eure Seine Estuaire (AFPI ESE)

5 - Dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises - Actualisation

6 - Plan de Dynamisation commerciale, culturelle, touristique et économique

TOURISME ET GRANDS ÉVÈNEMENTS

7 - Evolution de l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce Evreux Portes de Normandie en Office de Tourisme

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8 - AVIRON - Lotissement rue de l'Epinguet - Convention préalable de rétrocession des voiries, réseaux divers et espaces communs

9 - Action Coeur de Ville - Avenant à la convention - Programme 2023-2026

10 - Clôture administrative de la ZAC Long Buisson 1

11 - Clôture administrative de la ZAC Long Buisson 2

12 - PLUi HD - Déclaration préalable aux travaux de ravalement de façades et de clôtures

13 - PLUi HD - Instauration du permis de démolir

MOBILITÉS

14 - Transport à la demande - Adoption du Règlement

DÉVELOPPEMENT DURABLE

15 - AMI Territoire et Climat - Engagement EPN et demande de subventions

PETITE ENFANCE

16 - Relais Petite Enfance - Convention de prestation de service entre la Commune de Gravigny et Evreux Portes de Normandie Renouvellement

17 - Relais petite enfance et Multi-accueil - Convention de prestation de service entre la commune de Saint Sébastien de Morsent et Evreux Portes de Normandie - Renouvellement

18 - Relais Petite Enfance - Projet de fonctionnement

19 - Règlement de fonctionnement des treize Etablissements d'accueil du jeune enfant – Renouvellement

20 - Fourniture de repas aux structures "petite enfance" par la Caisse des Ecole de la ville d'Evreux - Renouvellement de la convention UCP/EPN

EQUILIBRE TERRITORIAL ET SOCIAL DE L'HABITAT

21 - SILOGE - Droit commun - Commune d'Evreux - Réhabilitation de l'immeuble Séquoia - Subvention communautaire

22 - OPAH de Territoire - OPAH Renouvellement Urbain - Règlements des aides aux travaux

23 - Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs d'Evreux Portes de Normandie - Adoption

POLITIQUE DE LA VILLE

24 - Contrat de ville - 3ème phase de programmation 2023 - Attribution de subventions

COHÉSION SOCIALE

25 - Cohésion sociale - 3ème phase de programmation 2023

EAU ET ASSAINISSEMENT

26 - Commune d'EVREUX - Rue de la Côte Blanche - Constitution d'une servitude pour le passage d'un réseau d'assainissement collectif public

27 - Règlements de service Eau Potable, Assainissement et Assainissement non collectif - Modification

28 - RPQS Eau, Assainissement et Assainissement non collectif 2022– Approbation

29 - Tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif 2024

PROTECTION DES ESPACES NATURELS

30 - Programme de restauration des mares - Convention de travaux - Modification

31 - Mouettes - Restauration de la Bonne mare - Avenant à la convention

32 - Saint André de l'Eure - Restauration mare de Batigny - Avenant à la convention

33 - Label "Territoire Engagé pour la Nature" en Normandie - Candidature d'EPN

34 - Etude Trame Verte, Bleue et noire - Plan de financement - Demande de subvention Région/FEDER

RESSOURCES HUMAINES

35 - Protection sociale - Prévoyance maintien de salaire

36 - Recrutement d'agents contractuels sur emplois permanents

FINANCES

37 - Budgets de zones LB1, LB2, Droisy, La fosse au buis et Vallot - Clôture

38 - Attributions de compensations 2023 - Approbation du montant définitif

39 - Attributions de compensation provisoires 2024

40 - Exercice 2023 - Décision modificative n°2

41 - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024

REVENUS ET CHARGES

42 - Tarifs communautaires 2024

43 - Maison de l'Europe - Subvention de fonctionnement

44 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

Le Conseil communautaire :

1- Syndicat d'Adduction d'Eau de La Paquetterie - Désignation d'un nouveau représentant d'EPN

☞ **DESIGNE** Mme Emmanuelle TREMEL, représentante d'EPN au sein du Syndicat d'Adduction d'Eau de la Paquetterie.

2 - Plan de dynamisation commerciale - Aide aux Commerces des Territoires "ACTe" - Règlement Intérieur

☞ **APPROUVE** le Règlement Intérieur du dispositif ACTe (Aide aux Commerces des Territoires) et **DELEGUE** au Bureau communautaire l'octroi des subventions accordées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Dynamisation Commerciale d'EPN.

3 - Plan de Dynamisation commerciale - Soutien au commerce de Proximité - Aides à 3 porteurs de projets

☞ **DECIDE (M. Stéphane CONFAS ne prend pas part ni aux débats ni au vote)** l'octroi de la subvention de 1 302,21€ sollicitée par M. Stéphane Confais dans le cadre de la fiche action 4a du Plan de Dynamisation Commercial ; **DECIDE** l'octroi de la subvention de 6 000 € sollicitée par Mmes Lise et Chloé Bureau et l'octroi de la subvention de 6 000 € sollicitée par M. Olivier Andrieu dans le cadre de la fiche action 6 du Plan de Dynamisation Commercial ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre et **DELEGUE** au Bureau communautaire l'octroi des subventions accordées dans le cadre des Fiches 4a et 6 du Plan de dynamisation commerciale.

4 - Parc d'activités du Long Buisson - Communes de Guichainville et Le-Vieil-Evreux - Mise à disposition par bail à construction d'un terrain à l'Association de Formation Professionnelle de l'Industrie Eure Seine Estuaire (AFPI ESE)

☞ **DECIDE** de mettre à disposition de l'Association de Formation Professionnelle de l'industrie Eure Seine Estuaire (AFPI ESE) ou à toute entité qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre du bail à construction soit respecté et identique, un terrain à bâtir d'une superficie approximative de 26 800 m² situé dans le parc d'activités du Long Buisson à l'angle de la rue Ariane et de la rue Louis Bréguet sur le territoire des communes de Guichainville et Le-Vieil-Evreux. Les parcelles sont cadastrées section ZA n° 91, ZA n°92 sur la commune de Guichainville et section C n°337, C n°367, C n°406, C n°408, ZD n°107, ZD n°109 et ZD n°66 sur la commune Le-Vieil-Evreux ; **DIT** que le bail à construction est consenti pour une durée de 60 ans moyennant un loyer annuel de zéro euro. L'ensemble des frais afférent à cette opération sera supporté par le preneur ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le bail à construction et tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment tout avant-contrat le cas échéant ; **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute acte constituant des servitudes grevant le fonds de la zone de non aedificandi au profit de toutes entreprises qui seraient susceptibles d'utiliser l'ouvrage d'écoulement des eaux pluviales et **DIT** que le plan définitif de la zone de non aedificandi sera établi par un géomètre-expert et que les frais afférents seront supportés par les bénéficiaires de la servitude.

5 - Dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises - Actualisation

☞ **APPROUVE** le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises instauré par l'Agglomération Evreux Portes de Normandie sur son territoire, tel que défini dans le règlement du dispositif des aides à l'immobilier d'entreprises : les propositions d'évolution du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises portent sur :

- L'extension des activités éligibles aux activités de commerce de détail lorsque les projets présentés comportent de forts impacts économiques et sociaux (création ou sauvegarde d'emplois, développement ou maintien d'activités commerciales d'utilité économique et sociale...)

- La possibilité d'attribuer une aide à l'immobilier d'entreprise sous forme de subvention aux projets à forts enjeux socio-économiques (création et/ou sauvegarde de l'emploi, développement ou maintien d'activités d'utilité économique et sociale...)

6 - Plan de Dynamisation commerciale, culturelle, touristique et économique

☞ **DECIDE (moins 24 abstentions)** d'entériner le Plan de dynamisation commerciale, culturelle, touristique et économique d'Évreux Portes de Normandie comme suit :

- Dimension commerciale : 1 000 000€
- Dimension touristique – patrimoniale : 500 000€
- Dimension culturelle : 450 000€
- Dimension économique : 121 000€,

DECIDE l'affectation des crédits provenant de MGE Normandie SNC (Mac Arthur Glen) conformément aux montants figurant dans le présent plan de dynamisation commerciale, culturelle, touristique ; **OCTROIE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 450 000€ à l'association Normandy Rock pour le soutien à l'édition 2023 du festival Rock in Évreux ; **IMPOSE** à l'association Normandy Rock de créer le Conseil des partenaires avant fin février 2024, cette création conditionnant le versement de la subvention ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions correspondantes aux versements des fonds issus de ce plan de dynamisation et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre et **DECIDE** l'instauration d'un groupe de travail visant à créer, au cours du 1^{er} semestre 2024, une Commission d'Indemnisation Amiable en relation notamment avec les travaux structurants de la rue Chartraine.

7 - Evolution de l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce EPN en Office de Tourisme

☞ **DECIDE** l'évolution de l'Office de Tourisme et du Commerce d'EPN en Office de Tourisme et **APPROUVE** les nouveaux statuts de l'Office de Tourisme d'EPN

8 - AVIRON - Lotissement rue de l'Epinguet - Convention préalable de rétrocession des voiries, réseaux divers et espaces communs

☞ **APPROUVE** la convention de rétrocession des voiries, réseaux divers et espaces communs relevant de sa compétence dans le domaine public, du lotissement les charmilles, situé rue de l'Epinguet à AVIRON, dont le permis d'aménager a été déposé le 31 juillet 2023 et enregistré sous la référence PA 027 031 23 F0001 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention tripartite à intervenir avec la commune d'AVIRON et la société ALTEAME et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

9 - Action Coeur de Ville - Avenant à la convention - Programme 2023-2026

☞ **AUTORISE (Mme BEAUVILLARD ne prend part ni aux débats ni au vote)** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention Action Cœur de Ville 2023-2026 ainsi que ses éventuels avenants à intervenir (avec ajout entrée de ville « Cambolle »)

10 - Clôture administrative de la ZAC Long Buisson 1

☞ **APPROUVE** le bilan de clôture de la ZAC du Long Buisson 1 arrêté au 30 novembre 2023, faisant apparaître un déficit de 7 923 396,83€ HT ; **DECIDE** la clôture définitive au 31 décembre 2023 du budget ZAC du Long Buisson 1 ; **ORDONNE** le versement du déficit sur le budget principal d'EPN ; **DECIDE** la suppression de la ZAC du Long Buisson 1 ; **PREND ACTE** des effets induits par la suppression de la ZAC du Long Buisson 1, notamment la fin de l'exonération de la taxe d'aménagement ; **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder à toute écriture d'ordre non budgétaire se rapportant à la clôture définitive au 31 décembre 2023 du budget annexe du Long Buisson 1 ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage sur les panneaux administratifs durant un mois et qu'une mention sera insérée dans un journal d'annonces légales, conformément aux articles R. 311-5 et R. 311-12 du Code de l'urbanisme

11 - Clôture administrative de la ZAC Long Buisson 2

☞ **APPROUVE** le bilan de clôture de la ZAC du Long Buisson 2 arrêté au 30 novembre 2023, faisant apparaître un déficit de 7 659 426,26€ HT ; **DECIDE** la clôture définitive au 31 décembre 2023 du budget ZAC du Long Buisson 2 ; **ORDONNER** le versement du déficit sur le budget principal d'EPN ; **DECIDE** la suppression de la ZAC du Long Buisson 2 ; **PREND ACTE** des effets induits par la suppression de la ZAC du Long Buisson 2, notamment la fin de l'exonération de la taxe d'aménagement ; **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder à toute écriture d'ordre non budgétaire se rapportant à la clôture définitive au 31 décembre 2023 du budget annexe du Long Buisson 2 ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente

délibération et **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage sur les panneaux administratifs durant un mois et qu'une mention sera insérée dans un journal d'annonces légales, conformément aux articles R. 311-5 et R. 311-12 du Code de l'urbanisme

12 - PLUi HD - Déclaration préalable aux travaux de ravalement de façades et de clôtures

☞ **SOMET à déclaration préalable** les travaux de ravalement de façades sur l'ensemble du territoire intercommunal d'EPN, en application de l'art. R421-17-1 du code de l'urbanisme pour les projets non soumis à permis de construire en application des articles R. 421-14 à R. 421-16 ; **SOMET à déclaration préalable** les travaux de clôtures sur l'ensemble du territoire intercommunal d'EPN, en application de l'art. R421-12 du code de l'urbanisme et **ANNEXE** la présente délibération au PLUi conformément à l'article R151-52 du code de l'Urbanisme

13 - PLUi HD - Instauration du permis de démolir

☞ **INSTAURE** l'obligation de dépôt d'un permis de démolir sur l'ensemble du territoire intercommunal d'EPN pour toute démolition de bâtiment ou partie de bâtiment.

14 - Transport à la demande - Adoption du Règlement

☞ **APPROUVE** le règlement d'usage du Taxibus annexé.

15 - AMI Territoire et Climat - Engagement EPN et demande de subventions

☞ **ACTE** l'engagement de la Collectivité dans l'AMI Région Normandie – ADEME Normandie « Territoire et Climat » 2023-2025 et **AUTORISE** le Président à signer la convention de financement à passer avec la Région Normandie et les avenants éventuels à intervenir.

16 - Relais Petit Enfance - Convention de prestation de service entre la Commune de Gravigny et EPN Renouvellement

☞ **DECIDE** le renouvellement de la convention de Prestation de Service pour le Relais Petite Enfance entre la commune de Gravigny et EPN et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention, telle qu'annexée à la présente délibération et les éventuels avenants à intervenir

17 - Relais petite enfance et Multi-accueil - Convention de prestation de service entre la commune de Saint Sébastien de Morsent et EPN - Renouvellement

☞ **DECIDE** le renouvellement de la convention de Prestation de Service & l'utilisation des salles municipales et le Médiathèque pour le Relais Petite Enfance & le multi accueil entre la commune de St Sébastien de Morsent et EPN et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention

18 - Relais Petite Enfance - Projet de fonctionnement

☞ **DECIDE** le renouvellement des projets de fonctionnement pour les sept RPE d'EPN et **VALIDE** les projets de fonctionnement des sept RPE d'EPN

19 - Règlement de fonctionnement des treize Etablissements d'accueil du jeune enfant – Renouvellement

☞ **DECIDE** le renouvellement des règlements de fonctionnement pour les treize Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant d'EPN

20 - Fourniture de repas aux structures "petite enfance" par la Caisse des Ecole de la ville d'Evreux - Renouvellement de la convention UCP/EPN

☞ **DECIDE** le renouvellement de la convention pour la fourniture des repas aux structures d'accueil de la petite enfance entre la caisse des Ecoles de la ville d'Evreux et la communauté d'Agglomération d'EPN ; **AUTORISE** Monsieur le Président d'EPN ou son représentant à signer cette convention, telle qu'annexée à la présente délibération et **AUTORISE** Monsieur le Président d'EPN ou son représentant à procéder à l'exécution, à l'attribution, au règlement, à la passation des avenants éventuels à intervenir, ainsi qu'à la résiliation le cas échéant

21 - SILOGE - Droit commun - Commune d'Evreux - Réhabilitation de l'immeuble Séquoia - Subvention communautaire

☞ **DECIDE** l'octroi d'une subvention de 379 334 € à SILOGE, correspondant à 10 % du prix de revient de l'opération Séquoia, hors taxes et hors honoraires, étant précisé que le montant de la subvention pourra être ajusté à la baisse, en fonction du prix de revient définitif

22 - OPAH de Territoire - OPAH Renouvellement Urbain - Règlements des aides aux travaux

⇒ **APPROUVE** (Mme LESEIGNEUR ne prend part ni aux débats ni au vote) le règlement d'attribution des aides de l'OPAH-RU et **APPROUVE** le règlement d'attribution des aides de l'OPAH de territoire.

23 - Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs d'EPN - Adoption

⇒ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions figurant dans les tableaux ci-après, pour un montant total proposé de 4 752 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

24 - Contrat de ville - 3ème phase de programmation 2023 - Attribution de subventions

Le cadre d'intervention

⇒ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions ci-après, pour un montant total proposé de 4 752 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

- FUSION'ELLES : 1 500 €
- CONCEPTIC : 3 252 €

25 - Cohésion sociale - 3ème phase de programmation 2023

⇒ **DECIDE** (M. DERRAR ne prend part ni aux débats ni au vote) au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant sur le tableau ci-dessous, pour un montant total de 27 350 €, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces constitutives du dossier et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

N°	PORTEUR	Territoire	Intitulé et descriptif action	Coût total du projet	Part EPN 2022	Part EPN
1	Régie des Quartiers	Saint Sébastien de Morsent	Chantier Jeunes Saint Sébastien de Morsent <i>CDD de 7 jours proposés à des jeunes de plus de 16 ans, dans le cadre de chantiers effectués sur le patrimoine local, pendant les périodes de vacances scolaires.</i>	4 135 €	7 000 € (2022) 8 000 € (1ère phase 2023)	4 000 €
2	Saint Sébastien de Morsent	Saint Sébastien de Morsent	Ateliers Parents-Enfants <i>Mise en place d'ateliers Parents-enfants (3-10 ans) tous les Samedis</i>	5 500 €	NP	2 200 €
3	Saint Sébastien de Morsent	Saint Sébastien de Morsent Caugé	Actions Jeunes <i>Offre de temps dédiés à l'accueil des 14-25 ans tous les mercredis et 1 vendredi par mois. Actions travaillées en concertation avec les jeunes et les partenaires, dans les domaines de l'accès à l'emploi et la formation, la prévention, les sorties culturelles et sportives, les activités physiques et les loisirs</i>	20 000 €	NP	4 150 €
4	MJC	Centre-Ville d'Evreux	Espace de Vie Sociale <i>Aide au démarrage Mise en œuvre d'un projet social à destination des habitants du Centre-Ville d'Evreux</i>	En attente d'éléments	NP	17 000 € Sous réserve de dépôt de la demande

26 - Commune d'EVREUX - Rue de la Côte Blanche - Constitution d'une servitude pour le passage d'un réseau d'assainissement collectif public

☞ **APPROUVE** la constitution d'une servitude pour la passage d'un réseau d'assainissement collectif public, d'une emprise d'environ 824m² et 206m environ de conduite, grevant la parcelle cadastrée en section BX n°630 sise rue de la Côte Blanche à Evreux, au profit de la Communauté d'Agglomération d'EPN ; **DIT** que cette servitude est consentie à une indemnité à la Société Génération, à hauteur de 3€/m² soit 2 472 €, tous les frais devant intervenir à cet acte étant à la charge d'EPN et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

27 - Règlements de service Eau Potable, Assainissement et Assainissement non collectif - Modification

☞ **DECIDE** la modification des règlements de service eau, assainissement collectif et assainissement non collectif et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document à intervenir.

28 - RPQS Eau, Assainissement et Assainissement non collectif 2022– Approbation

☞ **APPROUVE** le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public 2022 des Services Exploitation Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement non collectif.
Ce rapport sera mis à la disposition du public au siège d'EPN ainsi que dans les mairies des communes membres d'EPN

29 - Tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif 2024

☞ **FIXE (moins 8 voix contre)** les tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif pour 2024 ainsi qu'il suit et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document nécessaire à l'exécution de cette décision :

1 - Tarifs d'eau potable appliqués en 2024

1.1 Communes dont la compétence est directement assurée par EPN :

	Distribution eau potable (collectivité)		Taxes et redevances			Prix du m3 TTC pour une facture de 120 m3
	Abonnement part fixe DN 15 en €/an	Prix de l'eau en €/m3	Préservation de la ressource en €/m3	TVA	Redevance pollution domestique en €/m3	
Toute commune	58.02	1.45	0.09	5.50%	0.38	2.536

Abonnements	Montant annuel
Part fixe annuelle 15mm	58,02 €
Part fixe annuelle 20mm	120,67 €
Part fixe annuelle 30mm	188,41 €
Part fixe annuelle 40mm	254,62 €
Part fixe annuelle 60mm	537,68 €
Part fixe annuelle 80mm	603,49 €
Part fixe annuelle 100mm	713,21 €
Part fixe annuelle 150mm	822,94 €
Part fixe annuelle 200mm	1 006,74 €

1.2 Communes dont la compétence Eau potable est assurée par des syndicats mixtes :

Pour les communes de Croth, Garennes sur Eure, L'Habit, La couture Boussey, Mouettes les tarifs sont déterminés par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Vallée d'Eure. Pour les communes de Courdemanche, Illiers l'Evêque, Marcilly sur Eure, Mesnil sur l'Estrée, Muzy, Saint Germain sur Avre, Saint Laurent des Bois les tarifs sont déterminés par le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Paquetterie.

2 - Tarifs de l'assainissement appliqués en 2024

	Assainissement collectif (collectivité)		Taxes et redevances		Prix du m3 TTC pour une facture de 120 m3
	Abonnement part fixe en €/an	Prix de l'assainissement en €/m3	TVA	Redevance modernisation des réseaux en €/m3	
Toute commune	0.00	2.96	0%	0.185	3.145

30 - Programme de restauration des mares - Convention de travaux - Modification

☞ **VALIDE** l'ajout d'un article à la convention type du programme « MARE » comme suit : « Article 13 : Avenant : Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause l'objet de la convention, défini à l'article 1 ainsi que les responsabilités et engagements de chacune des parties, définis aux articles 5 et 6. » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions, et les avenants, du programme « Mare » avec les communes membres d'EPN suivant la convention type jointe, ainsi que son annexe

31 - Mouettes - Restauration de la Bonne mare - Avenant à la convention

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant à la convention entre EPN et Mouettes pour la restauration de la Bonne Mare (n°27419_1).

32 - Saint André de l'Eure - Restauration mare de Batigny - Avenant à la convention

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant à la convention entre EPN et Saint André de l'Eure pour la restauration de la mare de Batigny (n°27507_10).

33 - Label "Territoire Engagé pour la Nature" en Normandie - Candidature d'EPN

☞ **AUTORISE** l'engagement d'EPN dans le dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » en Normandie pour la période 2024-2026 ; **VALIDE** la constitution du dossier de candidature 2024 comportant 3 fiches actions :

- FICHE projet **CONNAISSANCE** - *Approfondissement des connaissances de la Trame Verte, Bleue et noire d'EPN* ;
- FICHE projet **GESTION DE TERRITOIRE** - *Améliorer la mosaïque de milieux naturels pour favoriser les continuités écologiques* ;
- FICHE projet **MOBILISATION ACTEURS TERRITOIRE** : *Développer une dynamique territoriale pour l'implantation d'un maillage de haies* ;

et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant à **SIGNER** tous documents relatifs à ce dispositif.

34 - Etude Trame Verte, Bleue et noire - Plan de financement - Demande de subvention Région/FEDER

☞ **VALIDE** le plan de financement prévisionnel suivant qui intègre l'obtention d'une subvention de la part de la région Normandie en sa qualité d'autorité de gestion des fonds européens du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Coût total de l'étude	133 310 € HT
EPN	34 716,60 € HT
Agence de l'Eau Seine-Normandie	42 000 € HT
ACTEE	5 250 € HT
Région Normandie/FEDER	51 343,40 € HT

De plus, EPN inclura dans la demande de subvention la prise en charge de 7% des coûts justifiés de la seconde phase, correspond aux coûts indirects liés à la gestion administrative des dossiers. En outre, la demande prendra en compte les actualisations/révisions de prix du marché ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document lié à l'obtention d'aides financières dans le cadre de l'étude Trame Verte, Bleue et noire ; **APPROUVE** l'état d'avancement de l'étude Trame Verte, Bleue et noire et **AUTORISE** sa poursuite.

35 - Protection sociale - Prévoyance maintien de salaire – Participation employeur

☞ **DECIDE** de permettre à la collectivité de prendre en considération le principe de participation employeur pour les agents territoriaux en activité, quel que soit leur statut, relevant d'un contrat de prévoyance labellisé pour une période d'un an ; **FIXE** un niveau de participation forfaitaire mensuelle brute de 4 € par agent et **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

36 - Recrutement d'agents contractuels sur emplois permanents

☞ **AUTORISE** :

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de Facilitateur de clauses sociales (poste n°10203) afin d'effectuer les fonctions de facilitateur de clauses sociales, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade rédacteur territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade de rédacteur territorial (IB min 389 – IB max 597 / IM min 368 – IM max 503).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de Chargé de coopération globale petite enfance (poste n°40728) afin d'effectuer les fonctions de chargé de coopération globale petite enfance, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade rédacteur principal de 2^{ème} classe, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe territorial (IB min 401 – IB max 638 / IM min 371 – IM max 534).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de technicien SPANC (poste n°40728) afin d'effectuer les fonctions de chargé de coopération globale petite enfance, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade technicien territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade de technicien territorial (IB min 389 – IB max 597 / IM min 368 – IM max 503).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'aide cuisinier (poste n°28414) afin d'effectuer les fonctions d'aide cuisinier, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie C et sur le grade d'adjoint technique territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial (IB min 367 – IB max 432 / IM min 361 – IM max 382).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'assistant éducatif (poste n°36062) afin d'effectuer les fonctions d'assistant éducatif, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie C et sur le grade d'adjoint technique territorial, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial (IB min 367 – IB max 432 / IM min 361 – IM max 382).

Le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'assistant éducatif (poste n°28306) afin d'effectuer les fonctions d'assistant éducatif, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade d'éducateur de jeunes enfants, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'éducateur de jeunes enfants (IB min 444 – IB max 714 / IM min 390 – IM max 592).

et **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

37 - Clôture budgets de zones LB1, LB2, Droisy, La fosse au buis et Vallot

☞ **DECIDE** la clôture définitive au 31/12/2023 des budgets de zones LB1, LB2, Droisy, La Fosse au buis et Vallot, dans les documents budgétaires et **AUTORISE** Madame la comptable assignataire à procéder à toutes écritures d'ordre non budgétaires se rapportant à la clôture définitive au 31/12/2023 de ces budgets de zones

38 - Attributions de compensations 2023 - Approbation du montant définitif

☞ **ADOpte** les attributions de compensation définitives 2023 selon le tableau récapitulatif suivant :

COMMUNES	Attributions de compensation définitives 2023	
	A percevoir	A verser
ACON		12 202,03 €
ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE		126 814,54 €
ARNIERES-SUR-ITON	- 1 358,42 €	
AUTHIEUX (LES)		23 091,07 €
AVIRON		10 054,23 €
BARONNIE (GARENCIERES/QUESSIGNY)		48 857,94 €
BAUX-SAINTE-CROIX (LES)		13 317,95 €
BOIS-LE-ROY		94 274,31 €
BONCOURT		3 015,53 €
BOULAY-MORIN (LE)		16 964,80 €
BRETAGNOLLES		12 517,81 €
CAUGE		13 539,48 €
CHAMPIGNY-LA-FUTELAYE		14 177,99 €
CHAPELLE-DU-BOIS DES FAULX (LA)		19 429,48 €
CHAVIGNY-BAILLEUL		42 224,48 €
CIERREY		18 167,07 €
COUDRES		30 978,78 €
COURDEMANCHE		15 873,53 €
COUTURE BOUSSEY (LA)		317 321,98 €
CROTH		115 862,79 €
DARDEZ		1 021,69 €
DROISY		- €
EMMALEVILLE		18 573,29 €
EPIEDS		23 242,54 €
EVREUX		14 409 048,98 €
FAUVILLE		75 478,27 €
FONTAINE-SOUS-JOUY	- 6 908,00 €	
FORET-DU-PARC (LA)		31 815,87 €
FOUCRAINVILLE		6 211,62 €
FRESNEY		32 804,95 €
GARENNES-SUR-EURE		350 220,66 €
GAUCIEL		14 464,88 €
GAUVILLE-LA-CAMPAGNE		42 454,39 €
GRAVIGNY		687 201,80 €
GROSSOEUVRE		135 933,03 €
GUICHAINVILLE		223 448,64 €
HABIT (L')		43 924,58 €
Sous-totaux des attributions de compensation définitives - 2023 (a)	- 8 266,42 €	17 044 530,98 €

COMMUNES	Attributions de compensation définitives 2023	
	A percevoir	A verser
HUEST		32 263,86 €
ILLIERS-L'EVEQUE		43 662,34 €
IRREVILLE		11 030,86 €
JOUY-SUR-EURE	- 3 475,00 €	
JUMELLES		17 325,75 €
LIGNEROLLES		23 033,44 €
MARCILLY-LA CAMPAGNE		29 226,18 €
MARCILLY-SUR-EURE		245 002,21 €
MESNIL-FUGUET (LE)		2 859,04 €
MESNIL-SUR-L'ESTREE		108 300,07 €
MISEREY		52 873,37 €
MOISVILLE		- €
MOUETTES		42 559,30 €
MOUSSEAUX-NEUVILLE		68 129,13 €
MUZY		24 279,16 €
NORMANVILLE		191 373,78 €
PARVILLE		12 876,53 €
PLESSIS-GROHAN (LE)		23 702,29 €
PREY		129 502,51 €
REUILLY		17 649,49 €
SACQUENVILLE		41 984,21 €
SAINT-ANDRE-DE-L'EURE		933 558,02 €
SAINT-GERMAIN-DE-FRESNEY		12 338,24 €
SAINT-GERMAIN-DES-ANGLES		1 590,77 €
SAINT-GERMAIN-SUR-AVRE		39 783,33 €
SAINT-LAURENT-DES-BOIS		26 340,68 €
SAINT-LUC		4 147,61 €
SAINT-MARTIN-LA-CAMPAGNE		216,93 €
SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT		501 619,42 €
SAINT-VIGOR		5 899,62 €
SASSEY		3 830,70 €
SEREZ		11 123,18 €
TOURNEVILLE		4 087,34 €
TRINITE (LA)		1 835,13 €
VAL-DAVID (LE)		21 575,44 €
VENTES (LES)		18 146,10 €
VIEIL EVREUX (LE)		154 416,89 €
Sous-totaux des attributions de compensation définitives - 2023 (b)	- 3 475,00 €	2 858 142,92 €
Totaux des attributions de compensation définitives 2023 (a)+(b)	- 11 741,42 €	19 902 673,90 €

39 - Attributions de compensation provisoires 2024

☞ **APPROUVE** les attributions de compensations prévisionnelles telles qu'elles figurent ci-après ;
AUTORISE le Président d'EPN à les notifier aux 74 communes membres et **PROCÈDE** au versement des attributions de compensation aux communes par 1/12^e

COMMUNES	Attributions de compensation provisoires 2024	
	A percevoir	A verser
ACON		12 202,03 €
ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE		126 814,54 €
ARNIERES-SUR-ITON	- 1 358,42 €	
AUTHIEUX (LES)		23 091,07 €
AVIRON		10 054,23 €
BARONNIE (GARENCIERES/QUESSIGNY)		48 857,94 €
BAUX-SAINTE-CROIX (LES)		13 317,95 €
BOIS-LE-ROY		94 274,31 €
BONCOURT		3 015,53 €
BOULAY-MORIN (LE)		16 964,80 €
BRETAGNOLLES		12 517,81 €
CAUGE		13 539,48 €
CHAMPIGNY-LA-FUTELAYE		14 177,99 €
CHAPELLE-DU-BOIS DES FAULX (LA)		19 429,48 €
CHAVIGNY-BAILLEUL		42 224,48 €
CIERREY		18 167,07 €
COUDRES		30 978,78 €
COURDEMANCHE		15 873,53 €
COUTURE BOUSSEY (LA)		317 321,98 €
CROTH		115 862,79 €
DARDEZ		1 021,69 €
DROISY		- €
EMMALEVILLE		18 573,29 €
EPIEDS		23 242,54 €
EVREUX		14 409 048,98 €
FAUVILLE		75 478,27 €
FONTAINE-SOUS-JOUY	- 6 908,00 €	
FORET-DU-PARC (LA)		31 815,87 €
FOUCRAINVILLE		6 211,62 €
FRESNEY		32 804,95 €
GARENNES-SUR-EURE		350 220,66 €
GAUCIEL		14 464,88 €
GAUVILLE-LA-CAMPAGNE		42 454,39 €
GRAVIGNY		687 201,80 €
GROSSOEUVRE		135 933,03 €
GUICHAINVILLE		223 448,64 €
HABIT (L')		43 924,58 €
Sous-totaux des attributions de compensation provisoires - 2024 (a)	- 8 266,42 €	17 044 530,98 €

COMMUNES	Attributions de compensation provisoires 2024	
	A percevoir	A verser
HUEST		32 263,86 €
ILLIERS-L'EVEQUE		43 662,34 €
IRREVILLE		11 030,86 €
JOUY-SUR-EURE	- 3 475,00 €	
JUMELLES		17 325,75 €
LIGNEROLLES		23 033,44 €
MARCILLY-LA CAMPAGNE		29 226,18 €
MARCILLY-SUR-EURE		245 002,21 €
MESNIL-FUGUET (LE)		2 859,04 €
MESNIL-SUR-L'ESTREE		108 300,07 €
MISEREY		52 873,37 €
MOISVILLE		- €
MOUETTES		42 559,30 €
MOUSSEAUX-NEUVILLE		68 129,13 €
MUZY		24 279,16 €
NORMANVILLE		191 373,78 €
PARVILLE		12 876,53 €
PLESSIS-GROHAN (LE)		23 702,29 €
PREY		129 502,51 €
REUILLY		17 649,49 €
SACQUENVILLE		41 984,21 €
SAINT-ANDRE-DE-L'EURE		933 558,02 €
SAINT-GERMAIN-DE-FRESNEY		12 338,24 €
SAINT-GERMAIN-DES-ANGLES		1 590,77 €
SAINT-GERMAIN-SUR-AVRE		39 783,33 €
SAINT-LAURENT-DES-BOIS		26 340,68 €
SAINT-LUC		4 147,61 €
SAINT-MARTIN-LA-CAMPAGNE		216,93 €
SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT		501 619,42 €
SAINT-VIGOR		5 899,62 €
SASSEY		3 830,70 €
SEREZ		11 123,18 €
TOURNEVILLE		4 087,34 €
TRINITE (LA)		1 835,13 €
VAL-DAVID (LE)		21 575,44 €
VENTES (LES)		18 146,10 €
VIEIL EVREUX (LE)		154 416,89 €
Sous-totaux des attributions de compensation provisoires - 2024 (b)	- 3 475,00 €	2 858 142,92 €
Totaux des attributions de compensation provisoires 2024 (a)+(b)	- 11 741,42 €	19 902 673,90 €

40 - Exercice 2023 - Décision modificative n°2

☞ **ADOpte** la décision modificative n°2 pour les budgets : Principal, Mobilités, Long Buisson 2 et Marcilly et **ADOpte** la décision modificative n°1 pour les budgets : Fosse au Buis, Long Buisson 1, Vallot et Droisy

41 - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024

☞ **ENGAGE, LIQUIDE et MANDATE**, jusqu'à l'approbation du BP 2024, les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits inscrits à la section d'investissement des crédits ouverts 2023 et les dépenses liés à une APCP dans la limite des crédits de paiement 2024 tels que connus fin 2023. Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2024 lors de son adoption.

42 - Tarifs communautaires 2024

- ☞ **FIXE** les tarifs communautaires applicables à compter du 1er janvier 2024 :
- o Parkings de l'Hôtel de ville et de la Gare d'Evreux
 - o Tarifs d'intervention du service eau potable
 - o Tarifs d'intervention du service assainissement collectif
 - o Tarifs d'intervention du service assainissement non collectif
 - o Tarifs d'intervention des services Gestion et entretien de la Voirie et Propreté

- o Tarifs d'intervention du service Gestion des déchets
- o Tarifs Etablissements culturels (*nouveau*)
- o Produits dérivés du Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Evreux (l'entrée au Musée est gratuite)
- o Produits dérivés Musée des Instruments à Vent de la Couture Boussey (l'entrée au Musée est gratuite)
- o Hippodrome
- o Gymnases de l'ex SICOSSE
- o Aires de camping-car d'Evreux et de Saint André de l'Eure
- o Aire d'accueil des gens du voyage (tarif journalier inchangé ; revalorisation de la caution et des remboursements des dégradations)
- o Carte spi
- o Salon des Métiers

43 - Maison de l'Europe - Subvention de fonctionnement

⇒ **OCTROIE (M. ETTAZAOUI ne prend part ni aux débats ni au vote)** une subvention de fonctionnement de 2 700 € à la Maison de l'Europe de l'Eure au titre de son programme d'actions 2023 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière correspondante et tout document afférent à ce dossier.

44 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

⇒ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 605 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour l'acquisition de matériel informatique,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 313,88 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Boncourt pour la défense extérieure contre l'incendie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 478 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Dardez pour le remplacement des convecteurs de la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 342,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour le marquage au sol du parking de la salle des fêtes,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 760 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour l'acquisition d'une borne incendie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 446 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour le remplacement de convecteurs à la salle des fêtes,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 679,40 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'acquisition de radars pédagogiques,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 1 502,57 € délibéré le 27 juin 2023 pour la commune de Croth pour l'installation d'un générateur d'eau ozonée au restaurant scolaire, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 2 219,50 € délibéré le 27 juillet 2020 pour la commune du Val-David pour le changement de la porte d'entrée de la salle des fêtes, la commune ayant décidé de modifier la nature des travaux effectués,

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.